

Les contributions de FO et du SNITPECT

Nous y sommes donc. Dans ce qui s'apparente de plus en plus à l'alpha et l'oméga de la pensée ministérielle au MEDAD, le très fameux Grenelle de l'environnement a donc été porté sur les fonts baptismaux. Voulu par le président de la République après sa signature du pacte de Nicolas Hulot, il a été imaginé conjointement par les ONG environnementales et le premier et éphémère ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables.

Pour l'actuel titulaire du poste, il s'agit grâce au Grenelle ni plus ni moins que de faire de la France « le promoteur d'une politique européenne écologique ambitieuse ». Pourtant, on est en droit de douter qu'une grand-messe en octobre assortie d'un plan d'action, fût-ce sous forme de « contrat », de 15 à 20 mesures soit de nature à renverser le dérèglement climatique, à sauver la biodiversité, ni même à entraîner nos partenaires européens, sans parler des nations encore récalcitrantes à appliquer le protocole de Kyoto.

Mais, une fois n'est pas coutume, notre syndicat a laissé ses états d'âme de côté et, puisque M. Borloo a souhaité associer les organisations syndicales aux discussions, il a pris le parti d'apporter ses réflexions dans le cadre de la représentation de FO.

Six groupes de travail préparatoires ont donc débuté en juillet. Ils devront rendre leurs propositions (dont, si on calcule bien, pas plus de 3 ou 4 par groupe ne pourront être retenues...) à la mi-septembre, avant que ne débute une période de consultations publiques en octobre, par le biais d'internet et de réunions régionales. Personne n'a compris la nécessité de ce planning échelonné car, s'il y a urgence à agir, on peut raisonnablement penser que la planète pouvait encore survivre en l'état quelques semaines de plus ! Quant à la pertinence de

réaliser ces travaux en pleine période estivale, on se gardera de tout commentaire.

La petite musique du SNITPECT

Force Ouvrière est présente dans chacun des groupes de travail. Le SNITPECT a participé activement à la construction de la position de FO pour chacun d'eux. Mais le nombre de représentants par organisation syndicale étant limité à 2, nous ne pouvions pas envisager représenter la confédération à plus d'un groupe. Outre que nous avons porté de façon transversale, en interne à FO, les problématiques de l'ingénierie publique, du RST de la gouvernance, des transports, de l'habitat, etc., nous avons donc désigné deux représentants pour le groupe n°2 (« Prise en compte de la biodiversité et des ressources naturelles dans les projets d'aménagement »). En effet, non seulement nous disposions avec Anne-Sophie Leclere d'une spécialiste de la biodiversité, Docteur en écologie du Muséum national d'histoire naturelle, mais aussi, à notre instigation, c'est dans ce groupe qu'ont été traitées les thématiques de l'aménagement du territoire et de l'aménagement urbain, coeur des métiers passés, présents et à venir des ingénieurs des TPE.

Notre rôle ne pouvait pas être de s'immiscer dans la définition des politiques publiques et

résumé

Le Grenelle de l'environnement devrait aboutir d'ici fin octobre à l'adoption d'une vingtaine de mesures dans le cadre d'un contrat, notion très contestable. Pour ce faire, six groupes de travail ont été mis en place regroupant Etat, collectivités, ONG et partenaires sociaux. Au sein de la représentation FO, le SNITPECT a pris toute sa part à la réflexion et a directement participé au groupe de travail sur la biodiversité dont il a obtenu qu'il traite aussi des problématiques d'aménagement du territoire. Notre syndicat a essentiellement œuvré à la mise en place et à la défense d'un service public fort du développement durable s'appuyant sur les services de l'Etat. Il a par ailleurs dénoncé les velléités des ONG, trop souvent relayées par des représentants du MEDAD, de faire de l'entrisme dans toutes les institutions, de vouloir se substituer aux services publics par le biais de la création d'agences, voire de demander une nouvelle étape de décentralisation.

L'article reprend les principaux extraits des contributions de FO à ces groupes de travail.

des grandes orientations. Cela n'interdisait cependant pas d'être actif dans les 6 groupes de travail pour faire en sorte que la vingtaine de « mesures concrètes » reprennent quelques axes revendicatifs et surtout, a contrario, ne se transforment pas en alibi pour mener une politique libérale outrancière, pour réduire encore le périmètre et les moyens de l'Etat.

De même, faire des listes à la Prévert de tout ce qui pourrait économiser de l'air, de l'eau et du pétrole n'aurait servi qu'à amuser la galerie (presque tout ce qu'il faudrait faire a déjà été écrit - et son contraire aussi). Des questions liées aux thèmes « santé et environnement » ou bien « énergies renouvelables » relèvent de vrais débats de sociétés. Encore une fois, espérer résoudre le réchauffement climatique (à l'échelle d'un seul pays qui plus est) en une journée n'a évidemment pas de sens.

En revanche, il fallait insister sur les gisements d'emplois durables (secteurs public et privé confondus) que pourrait permettre de développer le champ de l'environnement, et réclamer une politique publique forte dans ce domaine, en soulignant les retards pris par

rapport à nos voisins européens et même américains. Ce qui ne signifie pas que leur modèle social soit le bon et doive être transposé : ce qui doit l'être, c'est l'ambition de réellement investir de nouveaux champs économiques (mettre enfin le débat économique au premier plan, mais pas forcément au centre du Grenelle) et sociaux et de services, privés comme publics, sur les domaines nouveaux du développement durable. Cela suppose à l'évidence des orientations politiques et sociétales concrètes, ambitieuses, courageuses et durables, aux effets mesurables à long terme. Les « trois R » (réduire, réutiliser, recycler) peuvent certainement constituer par bien des façons un véritable gisement d'emplois nouveaux. Tout autant, dans un tel débat, le SNITPECT est fondé à faire valoir l'apport déterminant que pourrait avoir le secteur public, au premier rang duquel le RST qui a fait la preuve par le passé que, bien utilisé et doté d'une politique ambitieuse, il peut être un avantage déterminant pour notre économie. C'est en bonne partie ce qui a fait la force du BTP français et on ne voit pas pourquoi ce précédent ne pourrait pas être répété dans le champ du développement durable. C'est pour le coup une originalité et un atout dont ne disposent pas nos partenaires économiques.

L'apport spécifique du SNITPECT-FO s'est donc logiquement centré sur la défense d'un service public de l'environnement compétent, force de proposition et d'expertise, capable d'assurer la mise en œuvre efficace des décisions publiques et d'en assurer la cohérence. Nos propositions se sont aussi situées pour partie au niveau des méthodes que l'Etat doit employer pour avancer, et des moyens dont il doit se doter : ces moyens comprennent des compétences techniques affirmées, pluri-disciplinaires et en grande partie proches de l'opérationnel pour produire des innovations réalistes et aider à la rédaction de textes applicables.

En revanche, il fallait aussi rappeler que l'Etat se doit de donner l'exemple et d'être, sur la mise en œuvre des orientations rete-

nues, exemplaire, actif et force de proposition.

Contre les dérives

Par sa conception même, la démarche du Grenelle est porteuse de dérives que le SNITPECT avec FO s'est employé et s'emploiera à contrer.

Cela tient tout d'abord à la volonté exprimée par le chef de l'Etat lui-même d'inscrire les mesures qui seront arrêtées dans le cadre d'un contrat qui engagerait tous les partenaires de la discussion. Il est hors de question que les syndicats (en tous cas FO) se laissent entraîner dans un tel processus. Ce serait à l'évidence un biais pour tenter de contenir des revendications présentes ou à venir. Mais, au delà, comment contractualiser des orientations stratégiques qui, au demeurant, ne pourront pas même être finalisées parce qu'elles devront être mesurées en terme de moyens et de délais avant d'être traduites par chaque partenaire. De plus, si on peut juger utile de responsabiliser toutes les composantes de la société représentées au Grenelle, la notion de contrat aboutira inévitablement à identifier des « responsables » qui, le moment venu, seraient les « coupables » tout désignés d'un possible échec.

L'autre danger vient du rôle prépondérant qui a été donné aux ONG dans toute la démarche, conséquence de la médiatisation réussie par Nicolas Hulot (et de la récupération qu'en fait le chef de l'Etat). Du coup, elles ont systématiquement voulu pousser leur avantage en tentant dans tous les groupes (en particulier le n°5), de s'imposer dans la gouvernance de toutes les instances amenées à traiter de l'environnement à un titre ou à un autre. C'est ainsi qu'elles ont réclamé d'être représentées au sein du Comité économique et social. Pire, elles ont tout fait pour arriver à la création de structures visant à se substituer aux services de l'Etat et dont elles auraient la maîtrise. Elles ont ainsi préconisé la création de diverses agences dont une entre autres sur la biodiversité dont ont croit comprendre que par sa

nature, elle viderait de toute substance les services déconcentrés du MEDAD. Le tout avec des arguments qui, d'un point de vue social, laissent parfois le moins radical des syndicalistes (« avec nous, au moins, les services seraient accessibles le week-end, et cela coûterait moins cher parce qu'on ferait travailler des bénévoles » – sic). Sans même parler de leur supposée supériorité en terme d'expertise...

Notons qu'elles ont eu parfois le renfort inattendu (?) de représentants du MEDAD, à l'évidence plus hostiles à devoir fondre leurs services au sein du nouveau ministère que de les vendre à l'encan. Ce sont d'ailleurs ces mêmes représentants du ministère, quand ils daignaient être présents, qui ont ouvert, alors que personne ne leur en demandait tant, le débat sur une phase III de la décentralisation ! Et, bien évidemment, il n'est là question que de tirer un constat du supposé échec de l'Etat dont on subodore qu'il n'aura pas les moyens de ses ambitions (c'est le représentant du ministre qui le dit...). Comme à l'accoutumée, il n'est évidemment pas question dans un tel discours de réfléchir sur les missions et l'adéquation des ressources mais seulement de transférer des compétences que l'Etat ne se donne plus les moyens d'assumer. Comme toujours, on voit apparaître la même erreur d'analyse qui consiste, au motif légitime de vouloir travailler au plus près du territoire, à transférer les moyens des services déconcentrés ; quand au contraire si, sur tel ou tel domaine, cette décentralisation se justifie, il faudrait l'accompagner d'un renforcement des services locaux de l'Etat par une plus grande déconcentration, offrant du même coup les moyens aux services de jouer pleinement leur rôle de contrôle et d'appui à des collectivités qui ne seraient plus laissées seules face à leurs responsabilités.

Face à un tel scandale, le SNITPECT et FO ont donc demandé que le ministre soit saisi pour indiquer ce qu'est la position de l'Etat et que soit mis un terme à des initiatives impetives.

Le SNITPECT, avec la FEETS et FO, sera donc très vigilant sur les suites qui seront données à ces réflexions.

On trouvera en suivant les principaux extraits des contributions de FO aux groupes de travail.

► **Groupe de travail n° 1 « lutter contre les changements climatiques et maîtriser la demande d'énergie »**

Pour ce groupe au sujet vaste et complexe, qui englobe des problématiques essentielles susceptibles d'intéresser les TPE (infrastructures, aménagement du territoire, voie d'eau, transports, TC, innovation, habitat - thème fondamental - et même production énergétique et énergies alternatives dans le cadre élargi du MEDAD), la contribution de FO, qui demande une discussion entre un certain nombre de ses composantes, n'est pas encore achevée. Nous la mettrons bien sûr en ligne dès que nous en disposerons.

► **Contribution de FO au groupe de travail n° 2 « prise en compte de la biodiversité et des ressources naturelles dans les projets d'aménagement »**

Le patrimoine naturel est un bien commun à préserver. Pour cela, il est essentiel de donner un réel statut de politique publique à la préservation de la biodiversité de façon à pouvoir l'intégrer dans tous les actes d'aménagement, et ce à toutes les échelles ou niveaux. Cela concerne autant les aménagements ruraux qu'urbains ou péri-urbains (ou encore « rurbains »). Le dynamisme de la construction et la multiplication des zones d'activités rendent nécessaires une véritable réflexion sur l'aménagement durable : comment répondre aux besoins des populations actuelles en terme de logements, d'équipements, de services et de transports, sans gaspiller l'espace, en prenant en compte les risques et sans atteinte à la biodiversité.

Pour mettre en place cette politique d'aménagement durable, les propositions de FO visent à organiser un service public de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables compétent pour être force de

proposition et d'expertise, capable d'assurer la mise en œuvre efficace des décisions publiques d'aménagement et d'en assurer la cohérence.

1) Un Etat exemplaire, solidaire, partenaire, prestataire

L'Etat, en tant qu'opérateur public ou distributeur de finances publiques dans les projets d'aménagement mais aussi d'infrastructures de transport, se doit d'être exemplaire, actif et force de proposition sur les champs du développement durable, de la préservation de la biodiversité et de sa mise en valeur.

Les études d'impact ou études d'incidences, comme les enquêtes publiques ne suffisent pas à une bonne prise en compte de l'environnement. C'est en amont, dès la genèse des projets, qu'il faut agir pour que l'environnement et la biodiversité soient intégrés dans les réflexions par les maîtres d'ouvrages publics, afin d'être appréciés en terme de potentialités et non vécu comme des contraintes. L'Etat doit être présent pour accompagner ce changement dans la manière de penser les projets.

L'Etat ne doit pas se contenter d'adopter la posture régaliennne dictant normes et directives aux autres (sans les respecter lui-même) et verbalisant en cas d'échec. Il doit être solidaire (assister les collectivités ou faire émerger des projets sur les territoires en retrait), partenaire (des collectivités, du monde associatif, du secteur privé, de la recherche,...) et prestataire (technique) à part entière.

Pour atteindre ces objectifs, l'Etat doit se doter de compétences techniques affirmées, pluri-disciplinaires, ensembliers en terme d'aménagement (en particulier urbains, souvent très complexes) et en grande partie proches de l'opérationnel pour produire des innovations réalistes et aider à la rédaction de textes applicables. Les nombreux exemples où la France est rappelée à l'ordre par Bruxelles sur ses carences (Natura 2000, qualité de l'eau, nitrates, eaux résiduaires urbaines, dissémination volontaire des OGM, et bientôt cartes d'exposition au bruit...) peuvent permettre d'étayer facilement l'argu-

mentaire sur les enjeux environnementaux et financiers et la nécessité de mettre en place les moyens nécessaires.

Cela pose également la question de la structuration territoriale de l'Etat (DDE, DDAF, DIREN, DRIRE...) et des fusions de services : quelle pertinence en terme de qualité du service public ? quelle cohérence vis-à-vis des nouveaux périmètres ministériels ? quel rôle prestataire du MEDAD, vis-à-vis des autres ministères, des collectivités, des acteurs privés, des associations ? quelle stratégie de l'Etat en région et en département, quelle territorialité active en soutien aux acteurs locaux ? Cette question doit aussi être posée dans le GT 5 sur la gouvernance. La présence territoriale de l'Etat est fondamentale pour porter des actions locales : pour garantir un bon niveau de compétence publique technique sur l'ensemble du territoire, pour accompagner ou faire émerger des projets locaux de développement durable (type Agenda 21), pour assurer la prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagement mais aussi assister les collectivités dans la recherche de solutions pour intégrer les contraintes environnementales ou valoriser leur patrimoine naturel dans leurs projets.

2) Une ingénierie publique de l'Etat au service d'un patrimoine commun

Cela pose aussi la question de l'Ingénierie Publique (ou ingénierie d'appui territoriale) et du partage de compétences entre l'Etat (devant rester prestataire technique et acteur dynamique et impulsif) et les collectivités (acteurs majeurs du développement durable et des projets d'aménagements), mais aussi des liens entre ingénierie publique et ingénierie privée par l'intermédiaire du réseau scientifique et technique. Le tout selon un échange, un partenariat et un équilibre bien compris avec le monde associatif et les ONG.

Il convient donc, pour des projets d'aménagements, de permettre une ingénierie publique de l'Etat, partagée et au service des acteurs publics (collectivités). Pour cela, FO propose que l'ingénierie publique de l'Etat au service de l'aménagement durable et de la

préservation de la biodiversité soit placée hors champs concurrentiel. Cela est possible dès aujourd'hui sous réserve de modifications réglementaires et juridiques, mais surtout d'une volonté politique.

3) Un Réseau Scientifique et Technique à conforter et à ouvrir aux différents acteurs : collectivités, monde associatif, secteur privé, recherche

Les ambitions doivent aussi porter sur le Réseau Scientifique et Technique. La nouvelle configuration ministérielle MEDAD doit permettre de mieux développer les synergies entre des services relevant auparavant de différents ministères (CETE, CERTU, SETRA, CEMAGREF, ADEME, INERIS, Agences diverses, SCHAPI...).

Cela nécessite d'intervenir à différents niveaux :

- ◆ Ouverture aux collectivités de la gouvernance, du pilotage, des activités de terrain, de l'attribution des moyens, du développement de la compétence publique technique (sur des champs comme les déchets ou l'assainissement qui en sont aujourd'hui dépourvus), du RST de l'Etat (pas que MEDAD) afin de favoriser la capitalisation des expériences, la diffusion de l'état de l'art, la normalisation et pour permettre à l'Etat et aux collectivités d'assumer pleinement leur rôle public sur les problématiques complexes nouvelles : DD, biodiversité, sécurité et risques, gestion des patrimoines, énergies renouvelables, nouvelle urbanité (l'urbanisme d'aujourd'hui génère les déplacements de proximité de demain), diversification des modes de transports, bâtiment (développer la méthodologie HQE à l'aménagement et aux infrastructures ?)...
- ◆ Coopération avec le secteur privé en faisant en sorte que le RST soit ouvert à son apport de compétences, d'expertises et de capacités de recherche et contribue ainsi à soutenir la compétitivité sur ces champs nouveaux du DD, en recherche développement pour la limitation des émissions de gaz à effet de serre,...

comme ce fut le cas sur les routes, l'urbanisme, les transports à l'époque. A noter que les développements du RST et de l'IP ont, de tout temps, été générateurs d'emplois privés grâce aux innovations (techniques et surtout méthodologiques), RD, nouveaux axes de compétences ouverts. Chaque partenaire et la société dans son ensemble en retirent bénéfice. L'IP représente 2% de l'ingénierie française mais permet le développement et l'impulsion des 98% d'ingénierie privée et crée de l'emploi public et surtout privé. Pour les entreprises comme pour les citoyens, disposer de conseils techniques neutres, impartiaux au plus près des réalités du territoire et des faisabilités techniques est une nécessité de lisibilité et de cohérence.

- ◆ Partenariat du RST de l'Etat et des Collectivités avec le monde associatif, notamment dans le recensement des données (inventaire des inventaires !) et leur analyse, mais aussi dans la constitution de guides méthodologiques d'aménagements publics intégrant la biodiversité.
- ◆ Renforcement de programmes à finalité technologique du RST de l'Etat avec l'Agence Nationale de Recherche, le BRGM, le CNRS... sur les biocarburants et le progrès des motorisations correspondants (motricité électrique, hybride, adaptations nouveaux carburants...), sur les bio-énergies, sur l'ingénierie des éoliennes (dont le parc français peut bénéficier d'une zone adaptée importante avec l'aménagement global public du littoral), sur le domaine bâtiment et construction (neuve comme réhabilitation de l'existant).

4) Une mobilité des idées et des agents à favoriser

La prise de conscience des enjeux doit être collective, les savoirs et expériences partagés. Toutes les mesures visant à favoriser la mobilité des agents entre Fonction publique de l'Etat et Fonction publique Territoriale permettront d'améliorer les échanges et de renforcer les compétences,

au bénéfice global du développement durable.

C'est un enjeu majeur d'avenir que de construire une compétence publique technique (Ingénierie Publique et Réseau Scientifique et Technique) pouvant accompagner, initier et mettre en œuvre les orientations politiques du développement durable, de la biodiversité, dans tous les aménagements, notamment publics, et ce localement comme nationalement.

► Contribution de FO au groupe de travail n° 3 « Instaurer un environnement respectueux de la santé »

[...] Il est constaté une très forte augmentation du nombre des maladies professionnelles. La prévention de celles-ci demeure donc l'une des priorités d'actions. Aujourd'hui le drame de l'amiante représente 15 % des maladies professionnelles et 89 % des cancers d'origine professionnelle. Sur le plan budgétaire cela représente 10 % du budget de la branche AT/MP. Notre système de Sécurité Sociale paie très cher ce drame. Il est donc important d'en retenir les leçons en mettant tout en œuvre pour qu'un tel drame ne se reproduise pas avec une autre substance. C'est pourquoi notre Confédération demande un renforcement des moyens alloués à la recherche et à l'expertise des risques professionnels actuels mais aussi émergents.

Concernant l'identification des risques actuels, émergents ou potentiels, par la recherche, la Confédération Force Ouvrière confirme sa demande auprès des pouvoirs publics d'une augmentation des moyens de recherche (AFSSET-INRS...) et des services de prévention des caisses régionales d'assurance maladie (CRAM).

[...] Nous affirmons qu'il n'y aura de bonnes politiques de prévention en entreprise que si celles-ci se situent en amont de toute mise en place, de nouveaux « process » de travail, de tout changement ou renouvellement de machine, d'évolution d'utilisation de produit chimique, en examinant et prenant en compte toutes les conséquences de ces changements en matière de temps, de rythmes et de conditions de travail.

► **Contribution de FO au groupe de travail n° 4 « adopter des modes de production et de consommation durables : agriculture, pêche, agroalimentaire, distribution, forêt et usages durables des territoires ».**

[...] Pour FO, la première réponse réside pour ce qui est de la définition des politiques mises en œuvre dans la recherche d'un meilleur équilibre entre les trois piliers – économique, social, environnemental – de l'approche du développement dit « durable ». Bien que le terme ne soit pas pleinement satisfaisant, il fait désormais partie du langage commun. FO considère que donner la priorité à l'un des trois piliers par rapport aux deux autres ne saurait satisfaire les objectifs du développement durable. C'est pourquoi FO craint que ne prévale la logique environnementale au détriment du social. Elle ne s'associera pas à l'élaboration d'un modèle de croissance qui satisferait les exigences environnementales mais créerait des perdants sur le plan social.

[...] La nécessité de produire autrement doit conduire à la mobilisation de l'appareil de recherche et d'innovation en faveur des objectifs du développement durable. La tendance du capitalisme financier à privilégier la rentabilité de très court terme au détriment du long terme risque également de compromettre toutes les bonnes volontés en matière de lutte contre le changement climatique. Le Grenelle de l'environnement doit être l'occasion d'instaurer un véritable débat sur les politiques économiques et sociales où la dimension environnementale serait promue comme un véritable gisement d'emplois nouveaux. En ce sens, un effort important en faveur des investissements en R&D est indispensable... dans la lignée des objectifs de Lisbonne

C'est pourquoi elle demande au gouvernement français de plaider auprès de l'Union européenne pour :

- 1) que soit mis un terme aux processus de déréglementation en cours au niveau européen et dans les Etats-membres,
- 2) que les négociations en cours à l'OMC intègrent l'application partout des normes internationales du travail de l'OIT pour mettre fin à la concurrence déloyale à

l'œuvre dans le cadre de l'économie mondialisée,

- 3) que la politique de concurrence soit assouplie de manière à favoriser les aides d'Etat venant en soutien à des projets innovants dans le champ de l'environnement sources de créations d'emplois durables,
- 4) que le Pacte de Stabilité et de Croissance soit révisé en profondeur afin de dégager les marges de manœuvre budgétaires nécessaires pour que la recherche et l'innovation jouent pleinement leur rôle dans les transitions à venir.

Au niveau national, Force ouvrière recommande que :

- 5) la législation française se mette en conformité en intégrant les directives européennes non encore transposées dans le domaine environnemental.
- 6) soit promu le rôle de l'Etat dans son rôle de planificateur et d'aménageur. Il lui revient de piloter les projets, d'attribuer des moyens, de déployer sa compétence technique sur des champs comme les déchets ou l'assainissement.
- 7) soient développées des politiques publiques fortes dans les domaines où la France a pris du retard (agriculture biologique par exemple) et dans lesquels des avantages compétitifs peuvent être développés au travers de la différenciation, de la montée en gamme et de la qualité des produits.
- 8) soit développée une meilleure éducation au développement durable dans le cadre de la formation initiale, à l'école et à la question de la protection de l'environnement dans le cadre de la formation professionnelle continue des salariés.
- 9) soient engagées les mesures nécessaires à l'amélioration de la situation des travailleurs en matière de rémunération, conditions de travail, formation, en particulier les droits sociaux des travailleurs saisonniers dans les secteurs agricoles
- 10) qu'une protection administrative soit donnée aux travailleurs illégaux leur permettant de faire valoir leurs droits en

tant que salariés, sans risquer la menace d'une expulsion et, ainsi, les extraire de l'exploitation sous le chantage de l'employeur.

► **Contribution de FO au groupe de travail n° 5 « construire une démocratie écologique : institutions et gouvernance »**

[...] « Donner du temps à la démocratie »

Nous posons ici la rupture avec l'ordre économique dominant ; l'intégration dans les accords de libre échange des normes environnementales et des normes sociales (application des droits sociaux fondamentaux définies par les conventions de l'Organisation Internationale du Travail par les Etats-entreprises-syndicats) sont de nature à supprimer les effets pervers d'une soumission aux prétendues lois du marché. La diffusion et le respect contrôlé des normes permettrait d'insuffler de la démocratie dans les institutions dont les décisions prises en vase clos sont hors de portée des citoyens. Elle remettrait de l'ordre dans l'exercice du pouvoir, redonnerait du sens à la démocratie représentative garante de la souveraineté nationale. L'idée d'élargir la représentativité en réformant les cadres institutionnels nationaux implique une transformation des structures actuelles. Elle suscite des interrogations. Certes, le rejet idéologique de toute évolution n'est pas acceptable.

En effet, dans une démocratie les avis doivent pouvoir s'exprimer et les courants d'opinion doivent pouvoir exposer leurs points de vue. Dans cette logique, la recombinaison des instances de dialogue serait-elle la solution susceptible de donner une assise solide à la démocratie ? A notre sens, il ne suffit pas de demander à nouveau la parole pour le peuple (ou une fraction de celui-ci) pour croire qu'il a été entendu. Il faudrait en réalité un sursaut de volonté politique pour poser franchement la question impérieuse du choix de société et des conditions nécessaires à la survie de l'environnement, ce qui suppose et impose un vrai débat contradictoire sur la politique économique. De même, cette revendication ne doit pas servir d'alibi pour faciliter la paix sociale en donnant aux individus une forme

de prise visible sur leur engagement alors que les décisions seront prises dans d'autres lieux. Elle ne peut davantage être un moyen de modifier les formes de représentation sociale, sous peine d'affaiblir le dialogue qui ressort du champ de compétences des interlocuteurs sociaux.

« Le bon gouvernement plutôt que la gouvernance »

La recherche de l'approfondissement de la démocratie relève plutôt du bon gouvernement, à savoir la primauté de l'intérêt général et la recherche de légitimité de la décision. Dans ce cadre, l'efficacité et la transparence sous tendent la lisibilité des politiques conçues et mises en œuvre pour garantir les engagements environnementaux. Nous soutenons la création d'un service public de l'environnement à part entière, capable par ses moyens et un effectif permanent et formé de développer une culture développement durable et d'accélérer la prise en compte des législations et réglementations en synergie avec les collectivités territoriales.

A l'évidence, il suffit d'observer les dysfonctionnements liés à l'acte II de la décentralisation pour comprendre les moyens limités des collectivités territoriales. La complémentarité des 2 niveaux est indissociable à condition que l'Etat garde sa capacité budgétaire pour maintenir, voire améliorer les outils techniques et scientifiques nécessaires à la conduite des politiques environnementales.

« Des citoyens informés »

Si en vertu de l'adage « nul n'est censé ignorer la loi » chaque citoyen a le devoir de s'informer, de réfléchir et de respecter les obligations légales, le pouvoir politique doit donner à l'Etat les moyens de prévoir les mutations, et de protéger les citoyens contre la montée des risques. Le Grenelle de l'environnement ne fondant pas obligatoirement la connaissance de tous les citoyens, leur sensibilisation renvoie au rôle de l'éducation-formation ainsi qu'à la pertinence de l'information délivrée.

Le système scolaire à tous les niveaux (de la maternelle à l'université) doit intégrer dans ses programmes un volet développement

durable, ce qui suppose une adaptation de la formation des enseignants et les moyens pour dispenser cet apprentissage lequel doit être complémentaire aux savoirs fondamentaux.

La formation professionnelle pour les salariés ouvre une voie pour conditionner voire faire prendre conscience des problèmes liés à l'environnement. Toutefois, il faudra lever les limites posées au droit à la formation professionnelle, trop de salariés en étant exclus.

Instruire les risques et mettre en perspective les devoirs, renvoient à la pertinence des indicateurs utilisés pour dispenser l'information. Référence historique et internationale, le PIB n'est plus adapté à la connaissance générale. Il mérite d'être repensé pour prendre en compte d'une part les critères de qualité de l'environnement, les économies dégagées par les contraintes (PNAQ...) de l'autre le taux d'accès aux droits sociaux fondamentaux.

« Reconstruire un lieu d'expertise »

Disposer d'une expertise et d'une capacité de prospective à moyen et long terme apparaît une évidence. Il faut en payer le prix. De même, l'indépendance est décisive pour établir une relation franche et productive avec les citoyens que l'on veut responsables. Il y a là une question d'intérêt général. L'Etat ne peut pas en être absent. Dans une approche pluraliste de l'expertise l'on peut admettre qu'il ouvre de manière consultative son réseau scientifique et technique aux experts susceptibles d'apporter un point de vue. Pour autant l'Etat qui applique la législation, réglemente les activités et sanctionne les contrevenants doit garder la maîtrise des décisions.

L'expertise doit être néanmoins utilisée avec raison et le résultat soumis au débat. A l'heure où l'on cherche des instances adéquates, rappelons que le CGP structure légère et ouverte à la concertation avait cette vocation. En regroupant les expertises diverses, en s'appuyant sur le recensement des ressources disponibles et en évaluant les objectifs assignés aux politiques économiques, le plan essayait de concilier les intérêts du plus grand nombre. La question se pose de la reconstruction d'une instance identique, lieu de démocratie « à froid ». Elle

renvoie aussi au Conseil National du Développement durable auquel le gouvernement confiait en 2003 une mission qui n'est pas étrangère au Grenelle de l'environnement.

► Contribution de FO au groupe de travail n° 6 « promouvoir des modes de développement écologiques favorables à la compétitivité et à l'emploi »

Le renforcement des exigences environnementales (le changement climatique, l'épuisement des ressources pétrolières à moyen terme, les pressions sur l'eau, les sols, la qualité de l'air, la biodiversité), est une réalité qui n'est guère contestable. Pour Force ouvrière, les solutions résident en grande partie dans la R&D qui permettra le développement de modes de productions compatibles avec les limites environnementales auxquelles nos sociétés sont confrontées.[...]

Thème 1: R&D, innovation, compétitivité et emplois

La sensibilité croissante des populations aux problèmes environnementaux révèlent de vraies besoins : besoin d'être à l'abri du bruit, à l'abri des pollutions... FO souscrit à l'analyse selon laquelle la satisfaction de la demande d'environnement pourrait être un facteur puissant de croissance économique. Cette nouvelle demande est un enjeu considérable pour le développement de nouvelles technologies de l'environnement et de l'énergie, mais à condition que suive l'effort en matière de recherche et d'innovation. Des investissements massifs et immédiats sont nécessaires dans la R&D pour que l'innovation permette la création de nouveaux marchés et donc de nouveaux emplois, respectueux des normes du développement durable et engagés dans la réduction des émissions de GES. Se pose alors la question des sources de financement.

La France consacrait en 2005 2,13 % de son PIB à la recherche-développement, secteurs privé et public confondus, alors que ces dépenses représentaient 2,37 % en 1993. Au niveau européen, l'objectif fixé en 2002 par le conseil européen de Barcelone d'allouer 3 % du PIB à la R&D d'ici 2010, se heurte dans la plupart des pays à la rigueur budgétaire du

Pacte de Stabilité et de Croissance. En outre, la tendance du capitalisme financier à privilégier le court terme au détriment du long terme, et notamment de la R&D et de l'innovation, risque de compromettre toutes les bonnes volontés en matière de développement durable.

FO souhaite une renégociation du Pacte de Stabilité et de Croissance permettant entre autre d'exclure l'investissement public en nouvelles technologies de l'environnement et de l'énergie du calcul du déficit budgétaire. Cette règle participerait à l'avènement d'une véritable politique européenne environnementale, et donnerait enfin les moyens à la stratégie de Lisbonne de se réaliser.

Thème 2 : Fiscalité environnementale

En apparence, l'éco-fiscalité présenterait l'avantage de conduire chaque agent à arbitrer librement entre payer la taxe et polluer ou réduire sa pollution pour payer moins de taxe. Mais d'une part, le principe pollueur payeur réduit la portée de la fiscalité environnementale puisqu'elle autorise la pollution contre paiement. De l'autre, il est faux de dire que pour les consommateurs, parce qu'ils acquittent tous la même taxe, l'effort de réduction est identique. Cet effort est plus important pour les plus modestes surtout lorsque la taxe touche des biens de première nécessité (l'eau par exemple...). Une étude d'impact sur la fiscalité écologique serait mieux à même d'éclairer les parties prenantes.

A ce titre nous ne souhaitons pas que les taxes écologiques se substituent à l'impôt sur le revenu dont le caractère progressif lui confère un rôle unique en matière de redistribution. Le développement d'une fiscalité écologique ne doit pas introduire d'effet anti-redistributif. [...] En revanche, nous revendiquons une grande réforme fiscale pour aboutir à un système plus cohérent et plus progressif, qui permettrait notamment une mise à plat des niches fiscales afin de mettre les plus contestables en extinction. Ceci étant, nous considérons qu'il est urgent d'intégrer les préoccupations environnementales dans nos raisonnements économiques et sociaux. Mais les politiques environnementales ne doivent

pas pour autant primer sur les politiques sociales.

Pour que la question environnementale ne se traduise pas uniquement en taxes, donc en perte de pouvoir d'achat, notamment sur les plus modestes, il faut là encore, que la recherche sur les technologies de l'environnement permette de réduire les coûts de production des biens qui sont économes en énergie. Au total, il faut avoir une vision dynamique et non pas statique de la problématique environnementale.

[...] Le problème de l'environnement pose alors la question de la coordination à l'échelle du monde. Aussi, nous souscrivons à la proposition de taxer les produits en provenance de pays qui ne jouent pas le jeu de l'environnement afin de ne pas leur donner une prime de compétitivité. C'est au demeurant un moyen de lutter contre les délocalisations potentielles dues à la concurrence environnementale déloyale. Par conséquent, nous ne sommes pas opposés à la mise en place d'une taxe carbone au niveau européen qui serait susceptible de sensibiliser les pays qui n'ont pas ratifié le protocole de Kyoto et qui réalisent des taux de croissance importants, voire vertigineux pour certains, au détriment du social et de l'environnement. Nous souhaitons qu'une proposition similaire soit formulée à l'encontre des pays qui n'appliquent pas les normes internationales du travail définies par l'OIT. Enfin, l'intégration de ces normes de l'OIT et environnementales dans les règles de l'OMC nous apparaît essentielle pour qu'elles soient enfin respectées. En revanche, l'UE doit adopter une logique de co-développement vis-à-vis des pays les moins avancés par le biais d'accords de coopération incluant des transferts contrôlés de technologies de l'environnement et de l'énergie.

FO demande au gouvernement français de plaider auprès de l'Union Européenne pour :

Points 1, 2, 3, 4 identiques que pour le GT4, le point suivant étant complété :

- 4) Par rapport à la question environnementale, il serait souhaitable d'exclure l'investissement public en nouvelles technologies de l'environnement et de l'énergie du calcul du déficit budgétaire.
 - 5) Que soit mise en place une taxe carbone sur les produits importés en provenance des pays qui n'ont pas ratifié le protocole de Kyoto.
 - 6) Que soit adoptée une logique de co-développement au travers d'accords de coopération incluant des transferts contrôlés de technologie de l'environnement et de l'énergie.
- Au niveau national, Force ouvrière recommande :
- Les points 7 et 8 sont identiques aux points 5 et 6 du GT4.
- 9) Que soient développées des politiques publiques fortes dans les domaines où la France a pris du retard (agriculture biologique par exemple) et dans lesquels des avantages compétitifs hors-coûts peuvent être développés au travers de la différenciation, de la montée en gamme et de la qualité des produits.
 - 10) Que soit développée une meilleure éducation au développement durable dans le cadre de la formation initiale, à l'école et à la question de la protection de l'environnement dans le cadre de la formation professionnelle continue des salariés.
 - 11) Que les aides publiques aux entreprises soient réorientées en direction des aides liées à l'économie de la connaissance (R&D, innovation, savoir) et à l'environnement, et qu'elles soient davantage ciblées sur les PME.

pour en savoir plus

Retrouvez les contributions complètes de FO sur le site www.snitpect.fr rubrique "dossiers en accès libre"

Site du Grenelle : <http://www.legrenelle-environnement.gouv.fr/grenelle-environnement/>